



Informations importantes externes et résidents en médecine

OBJET : ***Règlement relatif à l'émission et l'exécution des ordonnances (R-24) à l'IUCPQ-UL***

Particularités importantes concernant la rédaction des ordonnances de médicaments à l'IUCPQ-UL :

MÉDICAMENTS PRESCRITS AU BESOIN (PRN) :

- **L'intervalle entre l'administration des doses doit être unique.** Le prescripteur doit indiquer l'intervalle minimal entre les doses. Une ordonnance à intervalle multiple (ex : q 4-6 h PRN) sera **interprétée et traitée avec une posologie unique, soit l'intervalle le plus court prescrit** (q4h PRN dans cet exemple). Le pharmacien l'indiquera ainsi sur la FADM et le profil pharmacologique. S'il y a lieu, le nombre maximal de doses par 24 heures doit être indiqué. Les ordonnances individuelles standardisées et les ordonnances collectives seront toutes modifiées en conséquence.
- Lorsqu'un **intervalle de dose** est prescrit (p.ex. Lorazepam 1-2 mg p.o. aux 4 h prn), l'infirmière doit commencer par **administrer la dose plus faible la première fois**. Si la dose n'est pas suffisamment efficace, elle peut compléter à la dose plus élevée **dans l'heure qui suit** (lorazepam 1 mg pour une dose totale de 2 mg). Il faut alors repartir de cette 2^e dose pour calculer l'intervalle de temps avant la prochaine dose (4 heures après la 2^e dose). Pour la prochaine dose, l'infirmière devrait donner d'emblée la dose qui a été efficace pour l'usager. Cette mesure s'applique également pour les opioïdes.

TRANSMISSION DES ORDONNANCES :

- Les ordonnances ne peuvent être transmises à un professionnel par texto, « Skype », « Messenger » ou autres médias sociaux ou encore par TEAMS ou courriel. En effet, le prescripteur qui transmet une ordonnance en ayant recours aux technologies d'information doit utiliser **une technologie permettant d'en assurer la confidentialité et d'y apposer sa signature numérique. Le support utilisé doit être partie intégrante du dossier médical**. Or, les technologies ci-mentionnées ne permettent pas de répondre à ces exigences. Il est toutefois possible pour le prescripteur d'utiliser un formulaire du dossier patient électronique avec la signature numérique officielle ou, pour l'externe, transmettre l'ordonnance électronique via l'infonuagique.

ORDONNANCES À L'ADMISSION :

- L'ordonnance d'admission peut être rédigée sur le formulaire DSQ pour un usager admis ou qui passe la nuit à l'urgence. Le formulaire est imprimé par un commis à l'urgence à partir du DSQ ou le prescripteur peut l'imprimer à partir de CristalNet. **Le formulaire DSQ ne peut être utilisé qu'une seule fois par usager par épisode de soins.**
- Au moment où l'usager est admis, toutes les ordonnances rédigées depuis son arrivée dans l'établissement demeurent valides. **UN SOMMAIRE DE TOUTE LA MÉDICATION AU MOMENT DE L'ADMISSION N'EST DONC PAS AUTORISÉ** s'il a déjà été fait à l'urgence. Ainsi, même si le prescripteur indique la mention « sommaire » sur l'ordonnance, les ordonnances déjà en vigueur au dossier non represcrites au sommaire demeurent valides tant qu'elles ne sont pas modifiées ou cessées.

- Le prescripteur doit porter attention à la date du dernier service du médicament indiquée sur le DSQ pour s'assurer de prescrire que les médicaments encore pris par l'utilisateur.
- Lorsque les médicaments pris à domicile sont prescrits à l'urgence ou à l'admission, certains **médicaments non essentiels pendant l'hospitalisation ne seront pas servis par le pharmacien**. Ils apparaîtront quand même au BCM dans les médicaments inactifs pris à domicile. Il sera indiqué dans la posologie : « non servi pendant hospitalisation ». Aucune note ne sera envoyée. Les usagers ne doivent pas prendre leurs propres médicaments, à l'exception des contraceptifs oraux ou en timbre où l'usagère peut décider de prendre ses médicaments. Si un médicament est réellement requis pendant le séjour à l'hôpital, il devra être prescrit sur une nouvelle feuille d'ordonnance pour être servi. Cette modalité ne s'applique pas pour les usagers inscrits aux services ambulatoires ou admis en court séjour en provenance du domicile où on utilise les médicaments apportés par les usagers.
- Pour les usagers en provenance d'un autre établissement ou d'un CHSLD public, **ne pas utiliser le DSQ** pour rédiger l'ordonnance d'admission. Le prescripteur pourra utiliser le profil pharmacologique, le BCM ou la FADM de l'autre établissement. Il faudra apposer une étiquette code-barres IUCPQ-UL sur le formulaire.
- Le formulaire BCM généré par la pharmacie est mis à jour en continu et est déposé quotidiennement au dossier médical. **Il DOIT être utilisé pour rédiger les ordonnances au transfert des soins intensifs à l'étage et au départ**

RÉDACTION ORDONNANCE * NE PAS UTILISER *

Abréviations, symboles et inscriptions numériques dangereux

Les abréviations, symboles et inscriptions numériques retrouvés dans cette liste ont été déclarés comme étant fréquemment mal interprétés et étaient impliqués dans des accidents graves liés à la médication. Ils ne devraient JAMAIS être utilisés lors de la communication d'informations liées à la médication autant sur les formulaires pré-imprimées que lors de rédaction d'ordonnances.

Abréviation ou symbole	Sens voulu	Raison	Correction
U	Unité	Peut être interprété pour «0» (zéro), «4» (quatre), ou cc	Utiliser «unité»
UI	Unité internationale	Peut être interprété pour «IV» (intraveineux) ou «10» (dix)	Utiliser «unité»
Abréviations pour les noms de médicaments		Peuvent être mal interprétées. Parce qu'il existe des abréviations semblables pour plusieurs médicaments : exemples : HMC : Hydromorph Contin, MTF : metformine, levo = levophed ou levofloxacin	Ne jamais abrégé les noms de médicaments
QD QOD	Chaque jour Un jour sur deux	QD et QOD sont souvent confondus l'un pour l'autre, ou comme «qid» (quatre fois par jour). Le Q a aussi été mal interprété comme «2» (deux).	Utiliser «par jour» ou «un jour sur deux»
OD	Chaque jour (once daily)	Peut être interprété aussi pour «œil droit» (OD=oculus dexter)	Utiliser «par jour»
qHS	Au coucher	Peut être interprété pour qhr (chaque heure)	Utiliser «HS »
D/C	Congé ou cessé	Peut être interprété comme étant «discontinuer les médicaments suivants» plutôt que le congé (discharge) ou vice versa	Utiliser «congé» et «cesser »
cc	Centimètre cube	Peut être interprété pour « u » (unité)	Utiliser «mL» ou millilitre
µg	Microgramme	Peut être interprété pour «mg» (milligramme), résultant en une surdose de mille fois la dose prévue	Utiliser «mcg»
l	Litre	Le « l » minuscule peut être interprété comme le chiffre 1	Utiliser « L », « mL »
Symbole	Sens voulu	Problème potentiel	Correction
@	à	Peut être interprété pour «2» (deux) ou «5» (cinq)	Utiliser «à»
> <	Plus grand que Plus petit que	> peut être interprété pour «7» (sept) < peut être interprété pour « 4 » (quatre) ex : <10 confondu avec 40 ou la lettre « L » Confusion entre les deux symboles.	Utiliser «plus grand que»/ «plus que» ou «plus petit que»/«moins que».
Inscription numérique	Sens voulu	Problème potentiel	Correction
Zéro à droite	x.0 mg	Le point décimal est souvent ignoré, résultant en un accident de dix fois la dose prévue. (ex : coumadin 1.0mg ou 10mg)	Ne jamais écrire un zéro après un point décimal. Utiliser «x mg»
Manque un zéro à gauche	.x mg	Le point décimal est souvent ignoré, résultant en un accident de dix fois la dose prévue. (ex : clonidine 0,1mg vs 1mg)	Toujours utiliser un zéro avant un point décimal. Utiliser «0.x mg»

Adapté de la liste d'abréviations, symboles et inscriptions numériques sujets à erreur de l'ISMP, 2021.

La permission de reproduire le matériel est accordé pour des communications internes.

Département de pharmacie - 2021